

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 843

présenté par

Mme Wonner, M. Claireaux, M. Vignal, M. Daniel, M. Rouillard, Mme Rauch, M. Cazenove,
M. Barbier, M. Gaillard, Mme Jacqueline Maquet, Mme Hérin, M. Kerlogot, Mme Valetta
Ardisson, Mme Genetet, Mme Bagarry, Mme Dupont et Mme Mörch

ARTICLE 29

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de plus de 20 000 habitants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le texte initial, pour les EPCI, seuls ceux de plus de 20.000 habitats sont tenus de réaliser un plan d'action pluriannuel pour assurer l'égalité professionnelle. L'amendement propose que tous les EPCI sans distinction de population soient concernés.